**BAIL DE RÉSIDENCE PRINCIPALE**

**MODÈLE DE PRÉAVIS PERMETTANT AU PRENEUR DE METTRE FIN À UN BAIL DE COURTE DURÉE AVANT SON ÉCHÉANCE**

EXCLUSIVEMENT POUR LES BAUX DE COURTE DURÉE CONCLUS OU RENOUVELÉS A PARTIR DU 1er SEPTEMBRE 2018 !

**Que savoir, que faire ?**

Le preneur peut mettre fin, à tout moment, à un bail de courte durée (3 ans max.), avant son échéance moyennant un congé de 3 mois. Le préavis est envoyé par lettre recommandée. Le préavis prend cours le premier jour du mois qui suit celui au cours duquel il est envoyé *(envoi le 16 octobre = prise de cours au 1er novembre).* Le bailleur peut réclamer au preneur une indemnité d’un mois de loyer.

**En pratique**

**Date**

**Lettre recommandée**

Madame / Mademoiselle / Monsieur,

Par la présente, je tiens à vous informer que je désire mettre fin au bail me donnant en location une maison / un appartement / un studio / une chambre situé(e) .................................................................................................................................................

Le préavis prend cours le …/ …/ ….… pour se terminer le …/ …/ …….

Veuillez agréer, Madame / Mademoiselle / Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

**SIGNATURE DU PRENEUR**